Équipements marins

1995/0163(SYN) - 31/01/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité soutient avec force les objectifs de fond qui sous-tendent la proposition, à savoir : - la sécurité de la navigation; - l'application uniforme des normes d'essais dans la Communauté; - la libre circulation dans tous les Etats membres des équipements approuvés selon les normes, les critères prévus par l'UE. Toutefois, la directive semble plus axée sur l'élimination des entraves à la libre circulation des produits que sur une amélioration supplémentaire des niveaux de sécurité. Le Comité est favorable à la réalisation de la libre circulation des produits et à l'harmonisation des critères d'essai, objectifs déterminants pour une reconnaissance mutuelle automatique des produits dans le cadre de l'Union européenne. De même, il juge positivement l'approche qui consiste à confier à l'avenir à la Commission un rôle de coordination des Etats membres pour le compte de la Communauté.